

**-Discours de D. Valéro, vice-président délégué
lors de l'assemblée plénière du conseil départemental du 27 octobre 2017-**

Concernant le rapport sur « *la convention de programmation et de suivi des déploiements très haut débit dans la zone d'initiative publique du Département du Rhône* », je vous propose plutôt de faire un point sur ce dossier plutôt que de vous lire le rapport, que vous avez déjà tous eu entre les mains....

Pour commencer, je souhaite adresser au président de cette assemblée un petit remerciement car c'est bien lui qui m'a confié la gestion du dossier que nous allons évoquer. C'est un sujet important. Essentiel même pour l'avenir de nos territoires. Donc je tenais à le remercier pour sa confiance et aussi pour la liberté qu'il m'a accordée pour le conduire. C'était très appréciable. J'en profite aussi pour remercier l'Epari -je vous rassure, pas parce que j'en suis l'actuel président- mais parce que son équipe de techniciens et son ancien président, Michel Thien, ont fait un boulot formidable. Ils ont été un appui indispensable pour l'aboutissement de ce projet, sans oublier non plus le rôle joué par les membres du comité de pilotage du SDTAN.

Cela fera donc trois fois en seulement dix mois, mes chers collègues, que nous évoquons l'aménagement numérique de notre territoire. Alors je sais : vous trouvez ça compliqué et, je vous rassure, c'était aussi mon avis quand j'ai ouvert le dossier. Comme n'importe qui, je pensais que c'était une affaire entre « geeks » et autres initiés et que -globalement- les politiques n'avaient pas grand-chose à voir avec ça. Je me trompais. Parce qu'au fil des mois j'ai vraiment compris qu'il y avait urgence à s'emparer de ce volet *numérique* de l'aménagement du territoire sous peine de ruiner tous nos autres efforts d'aménagement équitable du département. Alors c'est sûr que quand je vous parle de Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Rhône, je pars avec un sacré handicap face aux collègues qui vous parlent de la protection du couvert forestier ou des bébés lecteurs... C'est vrai que moi, ça semble moins romantique, mais c'est pourtant au cœur des services qu'une collectivité comme la nôtre se doit d'apporter à nos administrés.

Et là, je vais peut-être vous intéresser car pas un seul d'entre vous ne me contredira sur le fait qu'il reçoit des plaintes permanentes de la part de nos administrés sur l'insuffisance des débits Internet dans certains secteurs du département. On le sait tous : il y a là une vraie rupture d'égalité entre nos concitoyens. Et, en tant qu'acteur de la cohésion sociale et territoriale, le

Département doit régler cette question.

Le tableau n'est néanmoins pas si noir car le Département n'est pas resté les bras croisés. Il a entrepris, **dès 1995**, d'aménager son territoire en fibres optiques avec **la création du réseau EPARI**. Ce réseau, de type réseau câblé, propose du très haut débit à 100 mégabits par seconde à près de 250 000 rhodaniens ! Il dessert la quasi-totalité de nos communes, même les plus rurales, essentiellement dans les centre-bourgs. Il est également présent sur la Métropole de Lyon.

Autre atout important, il y a donc dix mois, exactement **le 16 décembre 2016**, le fruit d'un long travail a été adopté par notre assemblée : **le SDTAN**, le fameux Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Rhône. Et pour utiliser un terme que tous les élus qui battent la campagne connaissent bien, c'était une sorte de « feuille de route » de l'aménagement en très haut débit de notre territoire. Le SDTAN du Rhône, comme celui de tous les départements français, s'inscrit dans le cadre du plan national France Très Haut Débit, lancé en 2011. Son objectif, c'est d'équiper tous les habitants de notre pays en fibre optique jusqu'à l'utilisateur d'ici à 2025, qui est l'échéance fixée -récemment- par le président Macron. Alors quel est le principe de ce plan ? C'est de jouer la complémentarité entre investissements privés et publics plutôt que la juxtaposition.

C'est donc assez simple : 3 600 des 36 000 communes françaises ont été retenues par les opérateurs, principalement Orange, qui va les équiper sur fonds totalelement privés.

Les 32 400 autres communes seront équipées par les collectivités territoriales, avec l'aide financière de l'État.

Vous imaginez bien que les opérateurs se sont en général positionnés sur les territoires les plus rentables et qu'ils nous ont laissé les zones rurales et peu denses. Pas dans le Rhône ! Parce que nous avons, comme je vous le disais tout à l'heure, pris de l'avance avec notre réseau Epari et la construction d'un réseau câblé très haut débit sur la quasi-totalité de nos communes.

Ainsi, Orange s'est engagé à fibrer intégralement 166 des 221 communes du Rhône sur ses fonds propres, donc des fonds privés, soit 80 % de la population du département. C'est ce qu'on appelle les « zones AMII » pour « Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement ». Et, en plus, la technologie envisagée est la plus performante et la plus pérenne. Pardon pour le jargon, c'est le **FTTH : Fiber To The Home**, c'est-à-dire « la fibre jusqu'à la maison ».

Donc ça c'est très bien, mais il faut être sûr que ce sera fait et dans les délais. C'est-à-dire entre 2015 et 2020. Il faut aussi qu'on priorise vraiment au maximum les secteurs où le débit est le

plus mauvais, les zones d'activités... Et pour ça il y a la convention que nous avons votée, ici même, le 17 mars dernier pour la zone AMII et qui constitue l'action 1 du SDTAN.

Mais il manque quand même 55 communes à l'appel, si vous avez bien suivi mon décompte. Et ceux qui, parmi vous, viennent des secteurs de l'Arbresle, d'Anse ou du Val d'Oingt m'attendent au tournant... On est tous d'accord pour dire qu'il faut les équiper comme les autres, avec une technologie efficace et... en même temps que les autres ! Ça tombe bien puisque c'est elles qui nous intéressent aujourd'hui et qui font l'objet d'une proposition d'équipement soumise au vote de notre assemblée. C'était d'ailleurs l'action 2 du SDTAN.

Pour déclencher cet équipement, il fallait des études, et elles sont aujourd'hui bouclées.

Que disent-elles ? Qu'il faut réaliser un réseau intégralement en fibres optiques et que le linéaire nécessaire est de... 1 325 kilomètres ! Ce n'est pas rien. Et le chiffrage de cette infrastructure est estimé à 51,4 millions d'euros, dont 11,2 millions d'euros devraient être à la charge du Département, financeur de l'EPARI.

Comme on parle d'argent, j'en profite pour mentionner l'extinction totale de la dette de l'EPARI depuis 2016. Ce qui veut donc dire qu'il y aurait des marges de manœuvre pour réemprunter, le cas échéant. Mais, avant de se pencher sur comment financer de telles dépenses, je précise tout de suite que nous avons naturellement poursuivi avec pugnacité les discussions avec tous les opérateurs de télécommunication.

Et, bonne nouvelle, notre stratégie a fonctionné. Deux opérateurs se sont manifestés auprès du Département pour équiper ces 55 communes... sur leurs fonds propres et donc totalement privés ! Tout d'abord Orange. Puis son premier concurrent, Altice-SFR.

Avec ces récentes déclarations d'intention d'investissement d'opérateurs privés, ce territoire de 55 communes devient donc une zone d'initiative privée, sans financement public porté par un réseau d'initiative publique.

À la clef ce sont donc 11,2 millions d'économie pour nous, sans compter les économies pour l'État, la Région, et pour la communauté de communes du Beaujolais-Pierres Dorées et du Pays de l'Arbresle et la Communauté d'Agglomération de Villefranche-Beaujolais-Saône. Nous recevons d'ailleurs les élus de ces territoires, sous la présidence de Christophe Guilloteau, cet après-midi.

Au final, si ce plan global est un succès, le Département du Rhône équipera tout son territoire en très haut débit sans engager de nouvelles dépenses d'investissement, au moment où les autres

départements français y consacrent des budgets considérables. À titre d'exemples, en Isère, le Département dépensera 450 millions d'euros. Pour le Département de la Loire, 308 millions d'euros seront budgétés ! (pause)

Et pour garantir tout cela une convention de programmation et de suivi, prévue par le plan France Très Haut Débit, est à la disposition de la collectivité...

En plus de ce que je viens d'évoquer, elle garantit un calendrier de mise en œuvre : il sera le même sur les 166 communes de la zone AMII, soit 2022 pour les dernières mises en service. Altice-SFR propose même un programme plus rapide, sur les 53 communes sur lesquelles il s'engage, avec une ouverture commerciale dès 2018 pour les premières communes équipées, et une commercialisation totale dès 2020.

Et le calendrier de déploiement annuel et par commune est précisé.

On sera donc en avance sur le calendrier du plan national France Très Haut Débit, que j'évoquais tout à l'heure, qui prévoit la fibre pour tous financée par l'État et les collectivités, à échéance ... 2025 !

En plus, ces réseaux déployés par Orange et Altice-SFR, seront ouverts à tous les opérateurs de services pour garantir une concurrence loyale et une pluralité des offres pour les particuliers et les entreprises.

Enfin, en complément du Département et de l'opérateur, la convention associe l'État et la Communauté d'Agglomération de Villefranche-Beaujolais-Saône, les communautés de communes du Beaujolais-Pierres Dorées, du Pays de l'Arbresle, du Pays Mornantais (pour Riverie) et de l'Est Lyonnais (pour Jons).

Le projet d'Altice-SFR, pour des raisons de cohérence technique et géographique, se limite à 53 communes (sans Jons et Riverie), et donc à 3 EPCI.

Le suivi de cette convention permet à l'État, en cas de non-respect de leurs engagements par les opérateurs, d'établir un constat de carence de l'initiative privée. Ce constat rouvre la possibilité pour la collectivité d'engager une initiative publique subventionnée sur la zone.

J'en profite d'ailleurs pour préciser, à cet endroit de la discussion, la tenue de négociations avec les services de Bercy pour faire relever le taux d'aide de l'État pour le Rhône dans le Plan France Très Haut débit. Ce relèvement de taux a été solennisé par l'arrêté du 1^{er} Ministre du 3 février 2017. Il représente un gain de subvention de l'État de près de deux millions pour notre Département, au cas où l'initiative publique devrait être enclenchée, mais ce n'est pas notre projet.

L'objet de notre rapport du jour est de proposer au vote de notre assemblée deux conventions, strictement identiques, de suivi des déploiements très haut débit dans la zone d'initiative publique du département du Rhône : l'une avec Orange et l'autre avec Altice-SFR, et sans condition d'exclusivité pour ces 2 opérateurs.

De façon plus marginale, mais c'est aussi une source d'économie, le Département souhaite que les éléments de mobiliers urbains, en particuliers les armoires de rue, soient au maximum mutualisés. Des discussions tripartites sont engagées sur ce point.

Enfin, et pour répondre favorablement à la demande des opérateurs, les infrastructures du réseau EPARI pourront être mises à disposition pour faciliter le déploiement et alléger les coûts.

Vous l'avez compris mes chers collègues... parce que la parfaite desserte numérique de chaque territoire doit devenir une évidence, ce projet nous offre des perspectives très avantageuses. C'est enfin l'outil pour répondre aux attentes et aux urgences, maintes fois relayées par nos administrés.

Mais le travail ne s'arrête pas là. Après l'énergie infinie que nous avons déployée dans toutes ses discussions et négociations, il faudra encore rester vigilant et exigeant. Car toutes ces intentions de déploiement des opérateurs de télécommunication doivent devenir réalité et, en plus, en respectant les calendriers promis.

Aussi, en cas de vote favorable de notre assemblée, je m'engage à vous rendre compte régulièrement de l'avancée de ce plan décisif pour le présent et le futur de nos territoires, de nos entreprises et des habitants.

Je vous remercie.